



ACADÉMIE DE NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIVISION DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE

Affaire suivie par :

Nadia GASMI

Cheffe de bureau du 2nd degré

Gestion collective

Tél. 02 32 08 93 25

Mél. dep2d-rouen@ac-normandie.fr

Rouen, le 8 janvier 2024

Elodie LAMART,

Secrétaire Générale Adjointe, Directrice
des relations et des ressources humaines

Rectorat de la région académique

Normandie

25, rue de Fontenelle

76037 ROUEN Cedex

à

Mesdames et Messieurs

les chefs des établissements d'enseignement
privés du second degré sous contrat d'association

CIRCULAIRE POSTES SPECIFIQUES

Objet : préparation du mouvement 2024 des enseignants du second degré privé.
postes spécifiques

La présente circulaire a pour objet de vous informer de la mise en œuvre de la procédure de profilage des postes spécifiques, préalable à la gestion des opérations de mobilité des enseignants du second degré privé.

Le mouvement est un processus qui confronte l'ensemble des demandes de mutation formulées par les enseignants à l'offre en poste.

Sa réalisation doit contribuer au bon fonctionnement du service public d'éducation tout en répondant au mieux à la demande de mobilité des enseignants.

Deux objectifs complémentaires sont recherchés :

- Affecter les enseignants là où sont les besoins, en tenant compte des compétences spécifiques requises sur certains postes,
- répondre aux aspirations de mobilité des personnels.

Dans le but de faciliter une gestion qualitative du traitement des mutations, il est nécessaire de cibler les postes spécifiques qui exigent une adéquation étroite entre le poste et l'enseignant.

Pour votre information, vous trouverez en pièce jointe la liste des postes spécifiques envisageables, permettant de distinguer ces services particuliers.

Je précise que le code PART permet de mettre en évidence tout poste requérant des compétences particulières autres que celles prévues par les codifications spécifiques.

Afin que mes services puissent disposer de l'information relative aux postes spécifiques de votre établissement pour lesquels le service d'enseignement nécessite des compétences particulières, vous voudrez bien me retourner, pour le jeudi 22 février 2024, l'imprimé également joint à la présente circulaire en y recensant les postes concernés, à l'adresse suivante :

dep2d-rouen@ac-normandie.fr



**ACADÉMIE
DE NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIVISION DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE

J'attire votre attention sur le fait qu'il convient de procéder à un recensement exhaustif de la totalité des postes, occupés et vacants, tout poste pourvu actuellement étant susceptible d'être déclaré vacant suite à une demande de mutation ou une libération pour un autre motif.

Je vous précise qu'il est également nécessaire de préciser, à l'occasion de ce recensement, les descriptifs de supports antérieurement renseignés qu'il convient dorénavant de supprimer.

Je sais pouvoir compter sur votre collaboration et vous remercie par avance pour votre engagement dans cette procédure.

Elodie LAMART
signé